



# EDITO NATIONAL

## SNT CFE-CGC

### **Refonte des grilles de catégorie C et augmentation du SMIC : un peu de cohérence, SVP, Madame la Ministre.**

« Plus personne ne sera rémunéré sous le SMIC dans notre Fonction Publique » annoncez-vous, Madame la Ministre, dans une interview parue le 10 septembre dans la Gazette des Communes.

De nouvelles grilles indiciaires ont été proposées pour la Catégorie C dans la Fonction Publique d'Etat. Elles ont vocation à entrer en vigueur le 1<sup>ier</sup> janvier 2022 prochain et préfigurent les grilles de la FPT qui seront les mêmes à la même date d'effet (enfin, normalement).

Une grille indiciaire s'apprécie à travers l'indice minimum et l'indice sommital, et à travers la durée de passage entre les échelons. Sont étudiés aussi les effets induits, par exemple les conséquences sur les autres grilles, tel le bas des grilles des agents de catégorie B. Il faut reconnaître que ces nouvelles grilles raccourcissaient significativement les durées entre les échelons.

Patatras ! L'annonce de la revalorisation du SMIC de 2.2% au 1<sup>er</sup> octobre prochain et l'augmentation du coût de la vie (notamment les prix de l'énergie) ont tout mis par terre en rendant les grilles, avant même leur naissance officielle, obsolètes.

Sortirons-nous un jour des grilles indiciaires où les agents sont, dès le départ, payés en dessous du SMIC ? Certes, s'ajoutent les primes dites indemnitaires. Mais nous savons ce qu'il en est pour certaines catégories.

De manière unanime, toutes les organisations syndicales (OS) ont demandé au Ministère de « revoir sa copie », en rappelant, par ailleurs, que les mesures salariales ne devaient pas se résumer aux grilles indiciaires. Le « traitement » concerne la valeur du point d'indice, les grilles, les carrières... Le blocage du point d'indice anéantit également toutes les mesures face au surenchérissement du coût de la vie. Toutes les OS ont souhaité aussi revoir les grilles pour les catégories B et A et sur les 3 versants, sans oublier les contractuels.

Le SNT a, de plus, fait savoir que, pour défendre l'égalité entre les fonctions publiques, il fallait aussi prendre en compte l'avancement et les questions de ratios, de lauréats de concours internes, par exemples. Les écarts, en fin de carrière, restent énormes. La « libre administration des collectivités » ne doit pas être le prétexte à faire de la FPT une « sous-fonction » publique.

Le SNT a rappelé également que de faibles rémunérations ont un impact sur la santé.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des avancées sur ces questions. Comme toujours, le SNT est présent pour faire valoir vos droits et faire valoir notre spécificité de « territoriaux ».

**Encore un effort, Madame la Ministre !**

OL